

JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

BUREAUX

A CAHORS, IMPRIMERIE DE A. LAYTOU, RUE DU LYCÉE.

INSERTIONS

LES INSERTIONS

sont reçues au Bureau du Journal du Lot et se paient d'avance

Annonces... 25 c. à la ligne
Réclames... 50 c. —

M. Havas, rue J.-J. Rousseau, 3
M. M. Laffite et Co, place de la Bourse 8, sont seuls chargés à Paris de recevoir les annonces pour le Journal du Lot.

ABONNEMENTS
LES ABONNEMENTS datent des 1er et 16 de chaque mois et se paient d'avance.
LOT ET DÉPARTEMENTS LIMITOPHES
Trois mois..... 5 fr.
Six mois..... 9 fr.
Un an..... 16 fr.
AUTRES DÉPARTEMENTS
Trois mois 6 fr., Six mois 11 fr., Un an 20 fr.

Envoyer avec la demande d'abonnement un bon de poste.

L'acceptation du 1er numéro qui suit un abonnement fini est considérée comme un réabonnement. Avis de renvoyer ce numéro, quand on voudra se désabonner.

La publication des Annonces Judiciaires et Légales est libre dans tous les Journaux du département.

Cahors, le 12 octobre 1871

Dépêches Télégraphiques

New-York, 10 octobre.
La moitié de la ville de Chicago est brûlée. On a essayé d'arrêter les progrès de l'incendie en faisant sauter les maisons.
100,000 personnes se trouvent actuellement sans abri.
L'espace sur lequel l'incendie s'est étendu occupe deux milles carrés.

New-York, 9 octobre, soir.
L'incendie de Chicago continue : presque la moitié de la ville est en ruines, y compris la partie commerciale. Les ouvrages hydrauliques étant détruits, les pompiers se sont trouvés dans l'impuissance de porter secours. Un ouragan active les flammes. — Les principaux hôtels et édifices publics, les bureaux des journaux et du télégraphe, les gares sont détruits. On évalue à 42,000 le nombre de bâtiments brûlés. Les pertes ne s'élevaient pas à moins de 450 millions. Les autorités des principales villes voisines envoient des secours. Des meetings sont convoqués. — Il y a beaucoup de morts.

Paris, 14 octobre, 2 heures du matin.
Le bruit court que le successeur probable de M. Victor Lefranc au ministère de l'agriculture serait M. le baron Casimir Périer.

Madrid, 10. — Aux élections pour la vice-présidence il y a eu ballottage au premier tour. Au second tour, M. Berceira a eu 140 voix et Montepina, 113. Le quatrième vice-président, est M. Blanco.

Berlin, 10. — M. de Bismark a rendu visite à M. Pouyer-Quertier cette après-midi.
M. Pouyer-Quertier, avec toutes les personnes qui l'accompagnaient, a passé la soirée à l'hôtel de l'ambassade française.

Bruxelles, 10. — L'Echo publie une dépêche de Berlin disant qu'on peut considérer comme terminé le conflit qui existait à l'occasion du traité douanier.
Il annonce que l'Empereur d'Autriche viendra à la fin du mois à Berlin rendre visite à l'Empereur Guillaume.

Londres, 10. — L'incendie de Chicago a été éteint dans la matinée. Une superficie de cinq mille carrés a été ravagée par le feu. On a fait sauter une trentaine d'édifices pour arrêter les progrès du feu.

Paris, 11 octobre, 5 h. 25 m. du matin.
Une enquête sévère est en ce moment poursuivie sur les causes de l'évasion des prisonniers de Versailles.

La nouvelle que le général Changarnier, au nom de la commission de révision des grades, a laissé au ministre de la guerre le soin de décider relativement aux officiers inférieurs, est controuvée.
Il est exact que le traité douanier, sur lequel l'accord est fait, doit être soumis au Reichstag qui se réunira le 16 octobre.

Nous recevons les nouvelles suivantes sur la situation de la colonie algérienne :
Dans la province de Constantine, l'agitation continue à inspirer quelque inquiétude.
A Tebessa, on craignait que l'agitation signalée sur la frontière de Tunis ne se propageât à l'intérieur.
De Batna, on écrit que les tribus soumises

par le colonel Flogny commencent à effectuer le versement des impôts et la remise des armes.

A Bougie, on a appris, le 3 octobre, que Bou-Merzag avait brûlé les villages alliés, et que la population de la grande ville kabyle Kalaa s'était rendue à ce chef insurgé.
La Kabylie occidentale était calme.

Nous lisons dans l'Ordre :
Dans les premiers jours de son arrivée aux affaires, M. le prince de Latour-d'Auvergne eut naturellement l'occasion de s'entretenir de la situation avec les divers représentants des cours de l'Europe. A la réception hebdomadaire, il eut des conversations dont il rendit compte au Conseil.

Les représentants des grandes puissances manifestaient tous le désir de mettre promptement un terme au conflit par une intervention amicale ; mais ils tombaient d'accord avec le ministre, que l'heure d'une intervention n'était pas venue. Il fallait attendre une bataille décisive.

M. le prince de Latour-d'Auvergne était tout à fait de cet avis ; mais il ajoutait : « Je dois dire dès à présent que le jour où l'Europe croirait devoir intervenir, il y a deux points sur lesquels nous ne saurions accepter la discussion ; l'intégrité du territoire et une ingérence quelconque dans nos affaires intérieures. Les représentants des puissances admirent tous que cette double prétention était raisonnable. Cela se passait à la fin de la première quinzaine d'août.

Le 4 septembre au matin, dans le conseil qui fut tenu avant la séance de la Chambre, M. le prince de Latour-d'Auvergne rapporta les conversations qu'il venait d'avoir avec les représentants de diverses puissances, accourus au ministère à la première nouvelle du désastre de Sedan. Ils pensaient cette fois que l'heure d'une intervention était venue. Sans s'expliquer formellement sur la question d'opportunité le ministre des affaires étrangères, avait rappelé les deux points qui devaient servir de base à une médiation : intégrité du territoire et non-intervention dans les affaires intérieures. Aucune objection, aucune réserve n'avait été faite.

Le 4 septembre au matin, l'Europe trouvait donc encore très naturel que nous fissions la paix sans cession de territoire.

Aussi le 4 septembre, après l'invasion de la Chambre, M. le prince de Latour-d'Auvergne disait à un de ses collègues : « Ce qui se passe est désastreux pour le pays ; la France avait ce matin l'appui de l'Europe conservatrice ; elle perd peut-être cet appui en ce moment. »

Ces détails ont été donnés à la commission d'enquête par l'un des ministres du 9 août.

Par suite du paiement de l'indemnité de guerre, les quantités de numéraire en circulation ont diminué dans des proportions notables. L'or surtout, qui commençait à reparaitre, est devenu très-rare. Ce fait s'explique naturellement, lorsqu'on saura qu'au dernier versement complémentaire du troisième demi-milliard, il n'a pas été livré à la Prusse moins de 98 millions en pièces françaises de 20 francs.

Le ministre des finances a aussitôt donné l'ordre à la Monnaie de Paris de réparer cette brèche, et la fabrication des pièces de 20 fr. a commencé depuis samedi.

D'après les instructions reçues, on en frappera en moyenne 25,000 par jour, représentant une valeur de 590,000 fr.

Les coins servant à cette fabrication sont les coins Duprez qui datent de 1848.

Les nouvelles pièces porteront sur l'une des faces la tête de la République, et sur le revers un génie tenant entre les mains les tables de la loi.

Voilà pour les pièces d'or :
D'un autre côté, l'hôtel des Monnaies de Bordeaux, dont les ateliers sont prêts à fonctionner, commencera très-prochainement la fabrication de la monnaie divisionnaire de bronze et d'argent.

Son nouveau directeur, M. Delbecq, ancien directeur à Strasbourg, est actuellement à Paris pour prendre les instructions du ministre des finances.

En résumé, et quand même la Prusse mettrait en exécution le projet qu'on lui prête de refondre une partie de l'or et de l'argent que nous lui avons donné en paiement de la contribution de guerre, la France, grâce à la nouvelle impulsion qui va être imprimée à la fabrication monétaire, est assurée à l'avance de ne pas manquer de numéraire. Toutes les précautions sont prises pour écarter une crise de cette nature.

INFORMATIONS

— La nomination de M. Victor Lefranc au poste de ministre de l'intérieur paraît de plus en plus probable. Quant à son successeur, plusieurs noms sont mis en avant notamment ceux de MM. Aocel et Léon Say.

— L'Opinion Nationale croit que M. Thiers se décidera, pour le choix du successeur de M. Lambrecht, d'après le résultat des élections des conseils généraux qui doivent lui apprendre si l'opinion s'est modifiée dans le sens de la droite ou dans celui de la gauche.

— Le maréchal Mac-Mahon est parti hier pour la frontière helvétique où il va recevoir le corps du maréchal Randon qui lui sera remis à la station de Domeri près Grenoble. Le service religieux a été célébré dans la chapelle de St-Isinier.

— M. le général de division Larchey est nommé membre du conseil d'enquête sur les capitulations. Placé au cadre de réserve depuis 1860, il appartient à l'arme de l'artillerie.

— L'ex-Impératrice aurait, paraît-il, envoyé vers le milieu de septembre 1870, à l'Empereur d'Autriche, une lettre semblable à celle envoyée à l'Empereur de Russie.

— La Gazette des Tribunaux, à propos des évocations d'Okolawich et de Jaclard, dit qu'il y a lieu de penser qu'une instruction sévère sera ordonnée sur les circonstances qui s'y rattachent.

— Courbet passe son temps à Sainte-Pélagie à dessiner les types des pensionnaires de la prison. On va, dit-on, lui octroyer définitivement la permission de se livrer à son art et de transformer sa cellule en atelier de peinture.

— Henri Rochefort, le lendemain de sa condamnation, a, sur son livre intitulé Les Signes du temps, écrit à M^e Joly, son défenseur, les lignes suivantes :

« Agréez, mon cher et éloquent défenseur, les causeries d'un journaliste condamné par la

République pour avoir attaqué l'Empire. »

— On lit dans le Journal officiel :
« Dans la nuit de lundi, vers minuit, un individu, armé d'un couteau ouvert, s'est jeté, en l'attaquant par derrière, sur le factionnaire placé à l'ambulance de Courcelles, à l'angle de la rue Legendre prolongée et du boulevard Malesherbes. Le factionnaire a été terrassé et l'agresseur a cherché aussitôt à le désarmer. Une lutte violente s'est engagée et le factionnaire n'a pu se défendre qu'en faisant usage de son arme en la déchargeant sur son agresseur qui a été frappé mortellement. Le couteau, à virole, a été retrouvé ouvert sur le théâtre de la lutte.
» Une enquête minutieuse est prescrite sur cet événement. »

Apologie de la Commune

par Victor Hugo

A propos de la condamnation de Rochefort.

Puisqu'ils ont fait des lois des instruments de haine,
Puisqu'en l'effondrement des justices humaines,
Sombre le vaisseau liberté ;
Des bourreaux galonnés puisque voici le règne ;
Puisque souffle, effrayant, sur la France qui saigne,
Un ouragan d'iniquité ;
Puisqu'ils l'ont condamné, mon fils, ces hommes-glaives,
A l'exil sans retour sur les désertes grèves
Par delà l'Océan lointain ;
Puisqu'en leur cœur jamais la pitié ne s'éveille,
Que ma voix est sans force et sourde leur oreille,
Pars, ô vaincu, vainqueur demain !
Pars, jusqu'au jour prochain où le hibou Défaite
Viendra, de son vol lourd, s'abattre sur leur tête,
De spectres sanglants entouré ;
Jusqu'au jour de vengeance, au jour de représailles,
Jusqu'au jour où Paris écrasera Versailles
De son large soulier ferré !
Pars, le châtimeur reste. Il est au fond d'eux-mêmes
Et par les sombres nuits, désespérés et blêmes,
En réveils ils croiront te revoir
D'un œil que le remords d'un cercle bleu corne,
Passer, éblouissant des feux de ta lanterne
Leur conscience abîme noir !

VICTOR HUGO.

Discours du St-Père

A LA JEUNESSE ROMAINE

Le 2 octobre.

Si quelque chose peut apporter force et consolation à un cœur plongé dans la tristesse et la douleur, c'est d'entendre de la bouche de tant de sujets fidèles et de tant de fils généreux de Rome leurs protestations d'obéissance, de fidélité, de dévotion. J'en rends grâce à Dieu, et je lui demande de mettre dans vos cœurs le don le plus rare et le plus précieux ; la persévérance dans ces sentiments, et le courage de professer ouvertement la foi.

Maintenant en ce jour consacré aux anges dont chacun de vous à l'un à ses côtés pour gardien et pour conseiller, j'ajouterais quelques paroles prises dans l'Ecriture et que l'Eglise applique à cette fête.

Le prophète Zacharie eut une vision extraordinaire : il vit des anges montés sur des chevaux de diverses couleurs et ayant à leur tête un archange qui les conduisait. Pour satisfaire la curiosité de Zacharie, l'archange lui dit qu'il avait été envoyé dans les royaumes qui entouraient le peuple choisi et qu'il en revenait après avoir rempli sa mission. Cet archange (saint Jérôme dit que c'était saint Michel) répondait à toutes les questions du prophète. Il l'assura non-seulement qu'il voulait prier Dieu pour le peuple de Jérusalem, mais encore qu'il avait déjà prié et ait connaître à Dieu les maux de sa cité et les excès

des peuples qui étaient venus la soumettre à leur domination.

La réponse de Dieu fut celle-ci : Je suis irrité et ma colère est grande, *ira magna Ego irascor*; puis il ajouta : Néanmoins je reviendrai à Jérusalem dans mes miséricordes *revertar ad Jerusalem in misericordiis*. Dieu était indigné contre ceux qui opprimaient son peuple. Or, en ces jours nous avons prié l'archange, nous avons donc l'espérance qu'il montrera à Dieu les plaies de sa cité, centre du catholicisme, donnée à ses vicaires pour qu'ils la régissent et la gouvernent, et pour régir et gouverner tout le monde catholique; nous avons l'espérance qu'il renouvellera ses prières, qu'il fera pour Rome ce qu'il fit pour Jérusalem. Oui, j'en ai la confiance, je l'espère, je tiens pour certain qu'il les a renouvelées. Dieu aura répondu : *Ego irascor*, je suis plein d'indignation (selon notre manière de parler, car Dieu ne s'indigne pas), et il laissera libre cours à sa justice, mais ensuite il tournera vers Rome sa miséricorde : *Convertar ad Roman in misericordiis*.

J'espère que Dieu tournera ses regards vers Rome, et qu'ouvrant ses mains, il la comblera des effets de sa miséricorde, qu'il la délivrera de l'oppression et des scandales; que nous pourrons comme par le passé, célébrer les fonctions sacrées sans opposition et sans guerre. Que la paix revienne, que les scandales dont est remplie cette sainte cité de Dieu, prennent fin; vienne Marie, mère de miséricorde, et avec elle les saints apôtres Pierre et Paul, l'un fondement de l'Eglise, l'autre docteur des nations; ils obtiendront de Dieu qu'il répande sur nous ses miséricordes.

Espérons donc des jours moins remplis de douleur et de peine, et où on ne verra plus les scandales qui nous entourent. Persévérons dans la prière. Nous célébrions en ce jour la mémoire du triomphe remporté, il y a trois siècles, contre l'islamisme et les Turcs; prions pour qu'il nous soit donné de voir la victoire contre l'incrédulité moderne et les persécuteurs de l'Eglise de Dieu.

Dans ces douces espérances, j'éleve les mains pour vous bénir. Que l'effet de cette bénédiction soit de redoubler votre ferveur pour le service de Dieu, pour la défense des droits de la vérité, de la justice et de la religion. Qu'elle vous donne cette joie de l'esprit qui se perd quelquefois au milieu des assauts et des persécutions de l'enfer; qu'elle vous donne cette tranquillité et cette paix qui est la propre des âmes fidèles à Dieu; qu'elle vous donne la consolation d'être unis dans vos familles, les pères avec les fils, les frères avec les frères, tous en l'unique pensée de rendre gloire à Dieu, de servir la société humaine, de demeurer résignés au milieu de nos maux et de nos angoisses.

Nous espérons que Dieu ne vous abandonnera pas, qu'il viendra bientôt à votre secours : *Convertar ad Roman in misericordiis*. Que cette bénédiction soit sur vous au dernier moment de la vie, afin que vous puissiez par elle remettre vos âmes dans les mains du Père éternel : *In manus tuas Domine commendo spiritum meum*, — et qu'elle vous donne le droit d'entrer dans l'éternité bienheureuse pour bénir et louer Dieu à jamais. *Benedictio Dei omnipotentis*, etc.

De nouveaux et ardents témoignages de dévouement et d'amour ont accompagné le Saint-Père lorsqu'il s'est retiré et ont dignement couronné cette démonstration solennelle, dont personne ne méconnaîtra l'immense portée.

(Univers).

Nouvelles militaires

M. le ministre de la guerre, à la date du 15 septembre 1871, a adressé à MM. les généraux une circulaire concernant les dispositions arrêtées en ce qui concerne la nouvelle tenue des troupes.

D'après cette circulaire, la tunique actuelle pour l'infanterie de ligne est maintenue, mais les passe-pois en drap jonquille seront remplacés par des passe-pois en drap du fond. Le collet jonquille portera le numéro du régiment, découpé en drap, suivant un modèle qui sera prochainement déterminé.

Les boutons à numéro seront remplacés par un modèle unique pour toute l'arme.

Pour les chasseurs à pieds les passe-pois jonquille de la tunique seront remplacés par des passe-pois bleu foncé. Comme dans l'infanterie de ligne, le collet portera le numéro du corps. Un modèle unique de boutons sans numéro sera adopté pour tous les bataillons.

Le collet à capuchon est remplacé par la capote de l'infanterie de ligne, en drap gris bleuté, avec pattes drap jonquille au collet. Mais tous les bataillons recevront jusqu'à nouvel ordre et par mesure transitoire, des capotes de mobilisés, en drap bleu foncé, auxquelles on fera poser dans les corps, les pattes de collet jonquille, les passants d'épaulettes et les boutons du modèle spécial aux chasseurs.

En ce qui concerne la cavalerie, les cuirassiers reprendront la tunique du modèle de 1860, à jupe plus longue que celle du modèle actuel, et doublée en drap garance, de manière à pouvoir être relevée et former retroussis, l'homme étant à cheval.

Les dragons conserveront la tunique actuelle à collet blanc, mais les passe-pois blancs seront remplacés par des passe-pois en drap du fond.

Les cuirassiers et les dragons porteront, comme l'infanterie, le numéro du régiment au collet.

Les numéros seront supprimés sur les boutons.

Le large ceinturon des dragons sera remplacé par un ceinturon étroit se portant sous la tunique, dont la jupe, du côté gauche, sera modifiée en conséquence.

On examinera si la même modification peut être utilement apportée dans le grand équipement des cuirassiers. A ce sujet, les régiments feront parvenir immédiatement au ministre un rapport qui lui sera transmis hiérarchiquement (direction générale du matériel, 3^e bureau) par les généraux sous le commandement desquels ces corps sont placés, et qui devront y joindre leurs avis personnels.

Le hausse-col, par décision du ministère de la guerre, a cessé de faire partie de l'uniforme des officiers de l'armée française. C'est une inutilité de moins.

Chronique locale

ÉLECTIONS DÉPARTEMENTALES

Conseil d'arrondissement.

- Ont été élus :
- Arrondissement de Cahors :**
- | | |
|----------------------|-------------------|
| Cahors, canton Nord, | MM. Capmas. |
| — Sud, | Dufour du Montat. |
| Castelnau, | Ballottage. |
| Catus, | De Valon. |
| Cazals, | St-Roch-Vayssi. |
| Lalbenque, | Gayette. |
| Lauzès, | Capmas. |
| Limogne, | Coudere. |
| Luzech, | Salban père. |
| Montcuq, | Irissou. |
| Puy-l'Évêque, | Monmayou. |
| Saint-Géry, | Dillac. |
- Arrondissement de Gourdon :**
- | | |
|----------------|-----------------|
| Gourdon, | MM. Vialle. |
| Gramat, | Pas d'élection. |
| Martel, | Lachize. |
| Payrac, | Lauvel. |
| Saint-Germain, | Bouyé. |
| Souillac, | Pechmeja. |
| Vayrac, | Bourdarie. |

Arrondissement de Figeac :

- | | |
|---------------------|---------------|
| Figeac, canton Est, | MM. Rozières. |
| — Ouest, | Rouchon. |
| Lacapelle-Marival, | Lauvel. |
| Latronquière, | Laroussilhe. |
| Cajarc, | Dufour. |

Nous manquons de renseignements pour les autres cantons.

Nombre de voix obtenues par les candidats au Conseil général dans les cantons suivants :

- Arrondissement de Cahors.**
- Luzech. — Lurguie, 1451; Lafon, 1188; Bercegol, 848.
- Puy-l'Évêque. — Demeaux, 2139.
- Arrondissement de Figeac.**
- Latronquière. — Laborie, 1312; Bouscarrel, 920.
- Saint-Céré. — De Lamaze, 1274; général de Colomb, 985; Pechmeja, 584.
- Arrondissement de Gourdon.**
- Gourdon. — Calmon, 1696; Gambetta, 492.
- Payrac. — Calmon, 942; Carriol, 420.
- Saint-Germain. — Domprou, 1019; Cangardel, 891.
- Vayrac. — De Verninac, 1220; Gaillard-Bournazel, 702.
- Gramat. — Calme's-d'Artinsac, 1156;

Griffel, 930; Pradel, 520.

Martel. — Sérager, 1971.

Nous recevons de M. Bercegol la lettre suivante :

Albas le 9 octobre 1871.

Monsieur le Rédacteur,

Le premier tour d'épreuve pour l'élection d'un conseiller général dans le canton de Luzech vient d'avoir lieu sans résultat définitif.

Trois candidats étaient en présence; j'étais du nombre. Aujourd'hui, après le dépouillement général du vote, je crois devoir me retirer, en remerciant toutefois et chaleureusement les électeurs qui ont bien voulu m'accorder leurs suffrages.

Ma candidature, qu'on disait *peu sérieuse*, a réuni sous son drapeau, uniquement populaire près d'un tiers des votes émis. J'en suis glorieux.

Le 29 septembre j'appris que M. Pages-Dupont, député du Lot, qui habite ma commune et qui était alors sur les rangs, remerciait, pour des motifs qu'il a sérieusement expliqués, ceux qui, dans deux cantons limitrophes, lui avaient offert la candidature; je crus alors devoir me présenter, et tenter un peu tard la fortune : je n'avais pas huit jours devant moi.

Ennemi de ces pressions électorales qui font du vote universel un grand chantier de bassesses et de courtage qui faussent ainsi l'expression du vœu national en déshonorant trop souvent le triomphe, je suis parti seul, tout seul. Je le jure, sans appui autre que ma vieille popularité, et passant isolé, sans peur et sans reproche, au milieu de mes adversaires et de leurs fidèles voyageurs, respectant principes et personnes. Je n'ai pu visiter que quatre communes.

Telle a été ma petite campagne, tous le savent; et je le dis avec bonheur, électeurs et candidats rendent justice à ma loyauté, à ma franchise pendant la guerre.

J'avais dit : Droit en avant, front découvert, et je n'ai pas failli.

Agrez mes hommages respectueux.

Frédéric, BERCEGOL.

Le désistement de M. Bercegol assure le succès de M. Lafon de Caix.

Circulaire de M. Dols.

Chers Électeurs,

Je vous remercie des nombreux suffrages que vous avez bien voulu m'accorder, au scrutin de Dimanche. — Beaucoup d'entre vous ne connaissaient pas ma candidature et les votes de plusieurs ont été détournés par les bruits que des hommes venus de loin et habitués à mentir n'ont pas manqué de répandre sur mon compte. Aujourd'hui, la vérité s'est fait jour et c'est avec la plus grande confiance que je viens de nouveau solliciter vos suffrages.

Je ne veux point vous faire une profession de foi politique dans ce moment où tous, quel que soit le parti auquel on appartient, nous devrions réunir nos forces pour rendre à notre belle France la splendeur qu'elle a perdue dans un jour de sinistre mémoire.

Je veux l'ordre et la paix. Je travaille et je travaillerai toujours au bien-être et à la prospérité de nos chères campagnes. Enfant de ce canton, mes intérêts sont intimement liés aux vôtres.

Si je suis votre élu, mon bonheur sera de favoriser parmi nous les progrès du commerce et de l'agriculture. Les chemins de vos diverses localités seront pour moi l'objet d'une attention spéciale.

Vous me connaissez tous. Je vous livre mon passé et celui de ma famille. Ils sont une garantie de l'avenir.

Considérez, que seuls, les enfants de votre canton pourront comprendre vos besoins et les faire connaître.

Ecartez donc ces faiseurs de belles promesses qu'il est impossible de réaliser, ces étrangers qui vont au loin demander ce qu'on leur refuserait chez eux et votez avec confiance pour ceux qui sont nés au milieu de vous et qui ont toujours vécu de votre vie.

Votre tout dévoué,

DOLS,

notaire, à St-Cirq-Lapopie.

On nous écrit du canton de St-Géry.

M. Dols, notaire à Saint-Cirq-Lapopie a été honoré par ses concitoyens de 493 voix au scrutin de dimanche dernier.

Nous ne doutons que son succès ne soit complet dimanche prochain. Les électeurs du canton de St-Géry, un instant éblouis par des promesses

vaines, comprendront très-bien que leurs intérêts ne peuvent être sauvegardés que par quelqu'un qui vit constamment au milieu d'eux et qui connaît à fond leurs besoins et leurs aspirations.

Comment ce peut-il, en effet, qu'un étranger soit efficacement représenté par un étranger que rien n'y attache, ni famille, ni propriété, ni relations?

Eh quoi! électeurs intelligents de Saint-Géry, pour satisfaire les petites ambitions d'un homme qui vous est inconnu, vous iriez, de gaieté de cœur, compromettre vos plus chers intérêts.

Mais vous comprenez bien que si cet étranger, qui brigue vos suffrages, était capable de rendre quelques services, les électeurs de son canton se le disputeraient et ne vous lâcheraient pas cette poule aux œufs d'or!

Et vous voudriez que partout on dise que le canton de Saint-Géry ne possède pas un seul homme capable de le représenter dignement et qu'il faut mendier un conseiller général étranger!

Non, votre bon sens ne saurait être pris en défaut.

Vous avez au milieu de vous un homme honnête, intelligent, dévoué; si vous êtes soucieux de vos intérêts, vous voterez tous pour lui.

Un homme qui veut le bien du canton.

M. le général de Colomb adresse aux électeurs du canton de St-Céré, la circulaire suivante. C'est avec regret que nous le voyons se retirer de la lutte.

Aux Électeurs du canton de St-Céré.

Mes chers Compatriotes,

Je retire ma candidature pour le Conseil Général, devant un ballottage que je ne saurais accepter et devant des démarches et des intrigues que mon caractère, ma dignité et ma loyauté, m'interdisent d'imiter et de combattre.

Je remercie cordialement les Électeurs qui ont bien voulu m'honorer de leurs suffrages au premier tour de scrutin.

Autoire, le 9 octobre 1871.

Général L. DE COLOMB.

Le nombre des voix obtenues au 1^{er} tour par M. Calmels-d'Artinsac prouve que les sympathies sont pour lui. Nous le verrons dimanche.

AUX ÉLECTEURS DU CANTON DE GRAMAT.

Le comité électoral qui m'a proposé à vos suffrages, avait bien auguré de vos décisions; vous m'avez accordé un grand avantage au premier tour de scrutin.

Fort de cette première manifestation de votre confiance, je viens moi-même aujourd'hui vous en demander la confirmation au scrutin de dimanche prochain.

ÉLECTEURS,

Vous ferez justice de ces fables surannées qui font dresser devant vous le spectre de la féodalité.

A qui persuadera-t-on que, propriétaire et homme d'affaires, je veuille le retour des privilèges, dîmes, rentes et autres abus d'une époque qui ne peut, et ne doit jamais reparaitre? nos intérêts sont, à ces deux titres, étroitement liés ensemble, et ils nous font vivre d'une vie commune.

Les seuls *féodaux* de nos jours sont ceux qui, vous menaçant d'un *esclavage* imaginaire, vous asserviraient cruellement, s'ils réussissaient, comme ils l'entendent, à exclure des Elections les citoyens qu'ils désignent par le nom de *Ruraux*.

Si l'on vous dit que ma candidature a une signification politique, vous répondrez avec moi qu'elle ne s'est produite que dans le but de faire renfermer les Conseils Généraux dans le cercle de leurs attributions et de s'opposer à ce qu'ils deviennent des machines de guerre révolutionnaire.

CALMELS-D'ARTINSAC.

Gramat, le 14 Octobre 1871.

On nous écrit de Gourdon, le 11 octobre :

Hier, dans notre ville, ont eu lieu les élections du Conseil d'arrondissement et du Conseil général. Le calme le plus parfait a régné pendant toute la durée du vote.

C'est avec bonheur que nous enregistrons que M. Vialle (Hugues), maire de notre ville, est élu de nouveau Conseiller d'arrondissement, avec une très-grande majorité sur M. E. Gouzon, son concurrent, ex-commis de recette, et qui n'est pas du département.

Le vote actuel doit lui donner cette satisfaction, que les électeurs, un moment égarés par

les propagandes colorées, sont revenus de leur erreur primitive en votant pour un compatriote zélé, qui a la connaissance exacte des affaires.

Pour le Conseil général, la ville de Gourdon a accordé un bien grand nombre de voix à M. Gambetta. Néanmoins, M. Calmon est élu Conseiller général.

— Il vient d'être créé, à Gourdon, des marchés foires, qui se tiendront le deuxième et le quatrième samedi de chaque mois, à partir du 1^{er} janvier 1872.

La grande foire des Rois, qui est le 7 janvier, et qui dure deux jours, n'est pas changée.

La foire du 9 octobre, renommée dans le pays, s'est tenue aujourd'hui par une température assez bonne. Bien pourvue de bestiaux de toute sorte, il s'est traité des affaires. Les bœufs et les taureaux ont toujours le même cours élevé. Nous en avons compté un grand nombre. La race d'Auvergne était très-nombreuse relativement à celle de la Vienne.

Gourdon est favorisé du plus beau champ de foire du département; dans le parc on trouvait bestiaux partout; pas en colonne serrée, il est vrai, vu la saison, qui réclame des travailleurs aux champs.

Onze chevaux, trente-deux ânes, dix mulets, dont l'un vendus 360 francs.

Les moutons étaient en nombre. La Causse en fournit à nos foires de belle race. Leur prix était élevé.

Pour les bœufs gras, nous connaissons des ventes faites à 39 et 40 francs les 50 kilos, poids vif.

Les foires de Gourdon, sans compter les plus importantes du département, ne trouveront aucun obstacle à se multiplier, et les négociants étrangers seront bien aises de visiter une place où ils trouveront toute sorte de bestiaux dans toutes les qualités et prix.

Les noix ont fait leur apparition. Le commerce spécial de notre ville est celui des cerneaux. La classe ouvrière pare au chômage, que l'hiver crée, par ce genre de travail.

Les noyers, si nombreux dans nos régions, ont bien souffert de la gelée. Bien des vallées sont privées complètement de cet arbre, que certains propriétaires arrachent, pour faire une nouvelle plantation.

Le bois de noyer, si recherché pour les ouvrages d'ébénisterie, ne sera pas cher. Nous connaissons des propriétaires qui ont vendu leurs noyers moitié de leur demande de l'an dernier.

D'autres, voyant que cet arbre est très-long à croître, préfèrent élaguer, ayant l'espoir que les tiges qui se trouvent au corps, remplaceront, dans quelques années, celles qui sèchent. En résumé, nous pouvons ajouter que quinze ans doivent s'écouler avant que notre ville voie paraître sur sa place les quantités innombrables de sacs de noix, qui trouvaient un écoulement si facile, et formaient un chiffre d'exportation marquant.

Leur prix actuel est, en moyenne, de 11 fr. 45 l'hectolitre. L'an dernier, à pareille époque, le prix était de 6 fr. 50 l'hectolitre. On croit beaucoup à une forte hausse.

Le blé abondait sur notre place, le prix moyen était de 23 fr. 35 l'hectolitre, vente facile, poids, 82 k. approximativement; seigle, 16 fr. 40 l'hectolitre, le plus beau, pour ensenencer; châtaignes, 5 fr. l'hectolitre, première qualité. Les marrons n'ont pas encore paru.

Tous les jours, sur la place, les raisins se vendent 7 fr. 50 les 50 kilos on comporte.

Les oies et les canards sont à un prix très-élevé; les premières valaient de 16 à 20 fr. la paire; les canards de 9 à 10 fr. la paire. Le tout pour être engraisé. Laine cardée, 3 fr. 60 le kilo; laine non cardée, 1 fr 60 le kilo.

— La petite vérole règne toujours, mais les cas de mortalité ne sont pas si nombreux.

On nous écrit du canton de Lalbenque :

Monsieur le Rédacteur,

Dimanche, je me rendais à la mairie pour remplir les devoirs que m'imposait ma qualité d'électeur, lorsque je rencontrai un de mes voisins qui en sortait et qui me dit : — « Vous portez vos billets de vote ? — Oui, certes, lui répondis-je, puisque je sais que M. le ministre et M. le préfet ont recommandé aux maires de s'abstenir de faire distribuer des billets par les valets de commune et surtout d'en tenir sur la table d'imprimés, à côté des urnes électorales. — Oh ! me répondit mon voisin, cela ne se fait pas ainsi que l'administration supérieure l'a prescrit, et sur la table où se trouvent deux pots de terre recouverts d'une feuille de papier, vous verrez une masse de bulletins imprimés. Sur les uns, il y a le nom du conseiller général chois

par M. le maire, et sur les autres, celui du conseiller d'arrondissement. J'avais fait comme vous, et je portais mes deux billets dans ma poche; mais je me suis bien gardé de les sortir dans la crainte de m'attirer la haine de M. le maire, et j'ai demandé, comme les autres, deux des billets qu'on m'offrait. »

J'avais de la peine à croire à ce récit; cependant mon voisin disait toute la vérité; car étant entré dans la salle de la mairie, j'ai pu me convaincre que les billets imprimés étaient à côté de chaque pot de terre, recouvert d'une feuille de papier.

Je me suis bien gardé d'accepter aucun de ces billets, et j'ai cru qu'il était de mon devoir de bon citoyen de déposer les votes que j'avais préparés en toute conscience, au risque même de me faire honnir par M. le maire, qui transgressait ainsi la loi et les instructions ministérielles.

J'ai appris depuis que les mêmes faits s'étaient passés dans la plupart des communes du canton de Lalbenque.

Il serait à désirer qu'un pareil abus ne se renouvelât point, et que l'administration supérieure prit des mesures sévères contre de tels faits.

Recevez, etc.

Un de vos lecteurs du canton de Lalbenque.

Le 10 octobre 1871.

Quelque étendue que soit la publicité de notre journal, il est pourtant des moments où elle se trouve insuffisante.

Ainsi les nombreux contribuables que de récents votes de l'Assemblée ont soumis à de nouveaux impôts peuvent fort bien ignorer, malgré les avis insérés dans le Journal du Lot les charges auxquelles ils sont assujettis. Nous en avons vu de nombreux exemples; tout le monde ne lit pas les journaux et beaucoup de citoyens qui d'après le code sont censés connaître la loi l'ignorent pourtant d'une façon complète.

Aussi, les diverses administrations financières rendraient un véritable service aux habitants de nos campagnes et même de nos villes si dans chaque commune elles faisaient appliquer des placards pour donner aux contribuables connaissance des nouveaux impôts.

La question de savoir s'il n'y a pas lieu de rétablir les anciennes taxes postales récemment modifiées, serait agitée parait-il au ministère des finances.

Une circulaire de M. le ministre de la guerre enjoint à MM. les médecins militaires de tous grades d'être toujours en tenue quand ils sont de service dans les hôpitaux, et de s'astreindre à porter la barbe suivant l'ordonnance.

M. Jules Simon vient, d'envoyer deux circulaires aux recteurs pour les inviter à mettre en pratique l'extension qu'on a résolu de donner à l'enseignement des langues vivantes dans les lycées. L'étude de l'Anglais et de l'Allemand deviendrait obligatoire et quatre heures par semaine seraient consacrées à ces langues depuis la huitième jusqu'à la troisième. Depuis la troisième jusqu'à la rhétorique elles feraient l'objet de conférences en dehors des cours. L'enseignement de la géographie serait désormais séparé de celui de l'histoire.

On entend partout médire du pétrole et ce n'est pas sans raison; il a du bon cependant et il serait peut-être complètement inoffensif, si l'on savait s'en servir — excepté pourtant entre les mains des furies de la Commune, — mais ici je m'adresse aux ruraux qui jamais ne seront tentés d'en faire un mauvais usage.

L'huile de pétrole non épurée, dit M. Perce, un chimiste qui a fait des études très intéressantes sur cette substance, est un insecticide d'une grande efficacité :

1° L'arrosage des fruitiers avec de l'eau à laquelle on a ajouté, dans l'arrosoir, quelques grammes d'huile de pétrole, détruit ou éloigne le ver blanc.

2° Un peu de pétrole mêlé à un peu d'eau (30 grammes par litre) est un poison sûr pour les courtillères. Il faut agiter ce mélange avant de s'en servir. Avec un entonnoir on verse un peu de ce liquide dans le tron des courtillères qui ne tardent pas à mourir. Cette indication sera bien reçue sans doute par les planteurs de tabac qui,

dans beaucoup de localités, ont tant à redouter ce parasite.

3° Ces affreux insectes qu'on rencontre dans les fournaux, les crevasses, les trous des murs, et que l'on nomme cafards, sont infailliblement tués par des injections d'eau pétrolisée (60 grammes par litre.)

4° Des frictions d'eau pétrolisée débarrassent instantanément les animaux domestiques des parasites qui les tourmentent. On doit savonner l'animal quelques instants après qu'il a été frictionné.

AVIS. — Le public est prévenu que Vendredi 20 du courant, à 9 heures du matin, caserne d'Infanterie, il sera procédé à l'adjudication, sur soumissions cachetées, des fournitures de pain, viande, légumes et épicerie pour la troupe. L'exécution des marchés commencera le 1^{er} Novembre pour finir le 21 Janvier 1872.

Il sera en outre procédé à l'adjudication pour la vente des eaux grasses, os et débris provenant des cuisines et cours de la caserne.

Les intéressés pourront prendre connaissance du cahier des charges au bureau de la commission des ordinaires.

Cahors, le 12 Octobre 1871.

Le président de la commission,

Signé : MARENTINI.

MAIRIE DE CAHORS.

Cahors. — Marché du 11 octobre 1871.

Blé.

En vente : 161 hectolitres. — Vendu : 131 hectolitres. — Prix moyen : 24 fr. 86 l'hectolitre.

Mais.

En vente : 93 hectolitres. — Vendu : 65 hectolitres. — Prix moyen : 12 fr. 06 l'hectolitre.

Bourse de Paris.

Paris, 12 octobre 1871, soir.

Rente 3 p. % 56,62
— 4 1/2 p. % 82,75
— 5 p. % 92,85

CALENDRIER DU LOT

DATE	JOURS.	FETES.	FOIRES.
8	Diman.	se Brigitte.	
9	Lundi.	s penis et ses comp.	Lacapelle-Marival, Albas, Mauroux, Labastide-du-Haut-Mont, Gourdon, Labastide-Murat.
10	Mardi.	s François Borgia.	Marcillac, Cajarc, Latronquière.
11	Merccr.	se Zénais.	L'Hospital-St-Jean
12	Jeudi.	se Spérie.	Castelnau.
13	Vend.	s Edouard.	
14	Samedi	s Calixte.	

Nous prions ceux de nos abonnés qui n'ont pas encore soldé leur abonnement, de vouloir bien nous en couvrir par un des prochains Courriers, et autant que possible en un bon de Poste. Nous lancerons nos traites huit jours après cet avis.

Bulletin Vinicole

Nouvelles des contrées vinicoles.

On est en pleines vendanges dans le Beaujolais et le Mâconnais. Il n'y aura pas quantité, puisqu'on évalue aux deux tiers de la récolte de 1870 celle qu'on y aura en 1871. En revanche, si la pluie est de courte durée, la qualité sera très-satisfaisante dans le Haut-Beaujolais où les premières expérimentations

glucométriques ont donné d'excellents résultats et fait naître des espérances, qu'une pluie plus continue pourrait bien anéantir.

Les vendanges se poursuivent aussi avec ardeur dans le Lyonnais, où les jeunes vignes donneront à peu près seules des résultats satisfaisants : les vignes vieilles ayant été atteintes par la gelée, ce qui équivaut pour elles à un arrêt de mort dès les premiers jours de l'automne. Elles seront toutes arrachées sans pitié.

Il y a inégalité dans le rendement de Saône-et-Loire, beaucoup de viticulteurs seront bien partagés; un plus grand nombre aura à se plaindre. Il n'est question ici que de la quantité. On est généralement satisfait en tant que qualité.

On recommande de toutes parts le triage dans la Gironde, tant la maturité irrégulière des vignobles et la pluie intermittente qui signale le temps des vendanges et pousse activement à la pourriture, menacent d'ajouter le défaut de qualité aux vides nombreux signalés sur tous les points du vignoble girondin.

Dans le Lot-et-Garonne, les vendanges sont terminées depuis une huitaine et le décuivage des vins s'opère chaque jour. Pendant la quinzaine qui a précédé les vendanges, les vignobles de nos côtes se sont améliorés d'une manière prodigieuse; le raisin est devenu très-fondant, et presque partout il y a eu une abondance sur laquelle on était loin de compter.

On ne se prononce pas encore sur la qualité des vins de cette année.

Dans le Gers, qualité généralement bonne; quantité très-réduite, notamment en raisin blanc, que la précocité de ses pousses a rendu plus accessible que le rouge aux effets de la gelée.

Dans le Loir-et-Cher, il y aura grande variété dans les qualités, selon les soins dont les viticulteurs ont entouré leurs produits à l'époque de la floraison, en les soustrayant au contact du sol.

Bonne qualité dans la Dordogne, par suite de l'excellent état de maturité du fruit. Grande pénurie, en revanche, dans le chiffre de la production, qui ne dépassera pas le tiers d'une année ordinaire.

Triste état de la récolte dans l'Yonne. Les froids précoces qui se font sentir font craindre de voir le raisin ne pas arriver à maturité.

Si ces pressentiments ne se réalisent pas, c'est à peine si on récoltera la moisson d'une année ordinaire, et Dieu sait quelle qualité !...

Dans l'Indre-et-Loire, il y a amélioration dans le chiffre de la quantité présumée, et le beau temps aidant, on fera un bon tiers de plus que ce qu'on supposait il y a un mois. Qualité toujours d'une perspective peu rassurante.

Variétés

EPISODE

De la bataille de Gravelotte

16 août 1870.

La belle attitude des 2^e et 6^e corps, qui avaient empêché l'ennemi de s'emparer de la route de Mars-la-Tour à hauteur de Vionville et de déboucher sur nos derrières par les ravins de Gorze, avait donné un instant de répit à nos troupes. Les formidables batteries prussiennes nous criblaient de toutes parts, mais très-souvent les obus s'enfonçaient, faisaient fougasse et nous couvraient d'une mitraille très pressée, mais inoffensive, car la terre était meuble, et la marche de nos soldats se trouvait souvent gênée par cette circonstance toute fortuite.

Jusqu'à ce moment on n'avait aucun motif de soupçonner une attaque sérieuse sur le corps de Canrobert. Il est contraire aux règles de la tactique de tenter une entreprise de ce genre, si on ne peut mettre en action qu'une partie de ses forces, tandis que l'adversaire peut engager toutes les siennes, et en ce moment déjà on distinguait à l'horizon, vers le nord, les premières divisions des 3^e et 4^e corps. Il est donc probable que les Allemands crurent avoir ébranlé nos 2^e et 6^e corps par les feux de leur artillerie, et qu'ils espèrent profiter d'un instant de confusion qui n'existait pas, mais qu'ils pouvaient supposer, pour nous refouler au-delà de nos positions, et s'emparer de la route de Rezonville avant l'arrivée des généraux de Cisse et Ladmirault.

Nos troupes formaient en ce moment un angle aigu, dont le village de Rezonville formait le sommet et dont les lignes s'écartaient, au nord vers Saint-Marcel, à l'ouest dans la direction de Mars-la-Tour. Nous possédions aussi une puissante batterie établie sur la voie romaine, dont les effets meurtriers avaient arrêté plus d'une fois les tentatives de l'ennemi, et dont celui-ci résolut de se débarrasser.

Les préparatifs de l'ennemi n'échappaient pas au maréchal Bazaine. Seul, le sourcil froncé, il examinait les mouvements des Prussiens qui s'étendaient vers le nord en partant de Rezonville. Il venait de prescrire au général de Forton de saisir la première occasion pour pousser une charge à fond sur les Allemands, quand tout à coup le canon reprit avec fureur dans la direction du sud-est. Au même instant plusieurs divisions ennemies s'ébraient à la fois, ayant leurs batteries dans les intervalles.

Quelques instants plus tard, nous voyons une nuée de cavaliers; à peine avait-on eu le temps de les apercevoir, qu'ils étaient déjà au milieu de nos batteries, qu'ils voulaient enlever ou détruire, de nos bataillons, qui les reçurent avec un feu roulant. Mais rien ne semblait devoir les arrêter; c'est d'abord le 16^e régiment de uhlans et le 7^e cuirassiers de Magdebourg; ce sont des dragons et des hussards qui font une charge magnifique sur le corps de Canrobert. Nos soldats ne poussèrent qu'un cri: *Vive l'Empereur!*

Les baïonnettes se croisèrent avec les lances, les coups de fusil atteignaient les Allemands à bout portant; on reculait d'un pas pour se défendre, puis on faisait deux pas en avant pour attaquer. Tant pis pour ceux qui tombaient, car on marchait dessus. Ce fut au milieu de ce ravin de feu et de plomb que ces bouillants cavaliers s'engouffrèrent.

Bien peu d'entre eux revirent l'Allemagne. Honorons le courage partout où il se rencontre.

Ce ne fut pas ici un acte de vandalisme, comme ils en commirent trop souvent en France.

Ce fut une brillante charge de cavalerie. Ils déroulèrent ainsi entre nos bataillons d'infanterie et parvinrent au sommet de la côte, qui dissimulait en partie de la cavalerie du général de Forton, composée des 1^{er} et 9^e dragons et des 7^e et 10^e cuirassiers. Nos cavaliers devinaient, sans la voir, cette charge impétueuse; ils entendaient la terre trembler sous le galop des chevaux. A notre tour, nous allions prendre notre élan.

Je les vois encore ces vaillants cavaliers. Ils étaient remplis d'ardeur et brandissaient déjà leurs sabres avant de recevoir l'ordre de charger. Ils étaient solides sur leurs chevaux comme des statues; les yeux luisants, la moustache hérissée, ils demandaient à marcher au combat.

Le général de Forton donna le signal, et le général Murat, s'élançant à la tête des 1^{er} et 9^e dragons, charge la cavalerie ennemie en tête et sur son flanc gauche avec une impétuosité sans égale. On s'étreignait corps à corps. Aux grands coups de sabre des Prussiens, nos cavaliers répondaient par des coups de pointe qui

jaugent presque toujours leur homme. Lutte homérique et glorieuse, qui démontra une fois de plus tout ce que l'on pouvait espérer de notre brave armée.

Le 7^e et le 9^e cuirassiers semblaient sur des charbons ardents. Leur ardeur les poussait en avant; la discipline les maintenait à leur place de bataille.

Enfin, le général de Forton prononça les mots cabalistiques:

« Allons, le 7^e cuirassiers! »

Aussitôt une formidable horrah se fit entendre. Les Allemands, vivement poussés par nos dragons, cherchaient à reprendre la route par où ils avaient débouché. Ils y furent arrivés peut-être, mais en ce moment même, et tandis que le 7^e les chargeait avec furie, le 1^{er} escadron du 10^e régiment de cuirassiers recevait l'ordre de culbuter le flanc de l'ennemi et conduit par son bouillant lieutenant-colonel, M. Pobéguin, il tombait comme la foudre au milieu des escadrons prussiens. Cet officier est en tête de ses cuirassiers; il porte les premiers coups aux Allemands, et tue de sa main un officier et trois cavaliers prussiens. Ses soldats l'accompagnent et disparaissent dans cette épouvantable bagarre.

L'ouragan déchainé par nos cuirassiers trompait le dernier espoir de l'ennemi.

Tout plia devant le 7^e cuirassiers et le 1^{er} escadron du 10^e.

Les cavaliers et les chevaux s'agitaient dans une épouvantable confusion.

Ceux-ci, la crinière droite, semblaient prendre part à cette bataille de géants, tellement leur ardeur était grande.

Cette lutte terrible ne fut pas longue, et pendant une soixantaine de uhlans du 16^e régiment et autant de cuirassiers prussiens, parvinrent à peine à sortir de cette fournaise; et dans leur fuite vertigineuse, plusieurs d'entre eux furent encore couchés sur le dos par les feux de notre infanterie qui les ramassaient au passage. Puis on n'entendit plus rien que les hennissements des chevaux qui avaient échappé à cet affreux massacre, et dans le lointain on apercevait les grandes lances des uhlans, rejetées en arrière, et qui ressemblaient à des épis fouettés par le vent.

La place même où avait eu lieu ce combat de cavalerie était couverte de débris. Les hommes et les chevaux trempaient littéralement dans une mare de sang, et, chose étrange, qui ne s'explique que par la manière de combattre des uns et des autres, la division du général de Forton ne perdit que 12 tués et 88 hommes mis hors de combat. Les blessures de nos cavaliers étaient presque toutes légères: la figure et les bras étaient seuls atteints. Nos soldats, au contraire, ne frappaient que de la pointe; leurs lances s'enfonçaient dans la gorge ou dans la poitrine des Prussiens, qui ne s'en relevaient jamais.

(L'Ordre). NOË V...

L'AUTOGRAPHE

ÉVÉNEMENTS DE 1870-1871.

On se souvient du succès de l'Autographe.

Les événements terribles qui viennent de se dérouler depuis un an ont fourni à M. H. de Villemessant les éléments d'une nouvelle série de cette publication, qui est appelée à exciter une vive curiosité.

Le premier numéro de l'Autographe montre ce que sera ce magnifique et curieux album. On y trouve entre autres pièces les proclamations du maréchal de Mac-Mahon, de l'amiral Saissset, des députés de la Seine, — des lettres du duc de Chartres, d'Emile Ollivier, de M. Delangle, — le testament d'Urbain, la défense de Ferré, des vers de Lullier, des lettres de Rastoul, de Rossel, de Madame Leroy, — des autographes de Paschal Grousset, de Oudet, de Félix Pyat, de Duval, de Raoul Rigault, de Léo Francel, — et, dans un tout autre ordre d'idées, d'Alexandre Dumas, fils, du commandant Ranchetti, du colonel Merlin, du commandant Gaveau, du commandant Poulizac, etc., etc.

Rien de plus étrange que le dessin de Gustave Courbet que publie le deuxième numéro de l'Autographe. Il a été fait au sortir d'une audience du conseil de guerre et offert à M. L. Bigot, avocat. — Cette curiosité artistique et trente documents historiques du plus grand intérêt figurent dans l'attrayant sommaire de ce numéro. — On y voit une foule de documents, plus ou moins connus dans le fond et la forme, mais dont on parle constamment depuis trois mois. L'exécution matérielle est réellement magnifique. Tout le monde voudra posséder cette collection, qui se composera de 52 livraisons hebdomadaires et sera terminée dans un an.

L'abonnement est de vingt-cinq francs. — Pour recevoir franco, à domicile, des numéros de l'Autographe, envoyer autant de fois soixante centimes en timbre-poste qu'on en désira d'exemplaires, à M. H. de Villemessant, 3, rue Rossini, à Paris.

Compagnie des Lits Militaires

Société anonyme au capital de cinq millions de francs.

Emission de 4,000 Obligations autorisée par le vote unanime des actionnaires le 26 août 1871, pour subvenir à l'extension des services concédés par l'État.

Ces obligations sont exclusivement réservées aux actionnaires et aux obligataires qui seuls sont admis à les souscrire.

Elles sont émises à cinq cents francs, productives d'un intérêt annuel de trente fr., payable le 1^{er} mai et le 1^{er} novembre de chaque année, et sont remboursables dans un délai de 19 ans à partir du 1^{er} janvier 1877 sur le pied de six cents francs l'une.

La souscription est ouverte dès aujourd'hui et sera close le 14 octobre courant inclusivement.

On verse 125 francs par obligation en souscrivant; les autres versements ne seront pas appelés sans un avis préalable qui précédera d'au moins un mois, chaque appel de fonds.

La répartition au prorata des demandes sera faite du quinze au vingt octobre.

Les souscriptions avec le versement de 125 francs par obligation doivent être adressées par lettre chargée au Directeur de la C^e Anonyme des Lits Militaires, au siège social, 48 bis, rue Basse du Rempart, à Paris.

Vient de paraître:

NOUVELLE ÉDITION

REFONDUE ET AUGMENTÉE

DE L'

EXTRAIT PROPHÉTIQUE

OU LA

QUINTESENCE DES PROPHÉTIES.

Résumé clair et précis de toutes les prophéties connues, et énumérations chronologiques des événements qui doivent, à partir de 1871, se succéder jusqu'à la fin du monde. De grands événements y sont annoncés pour 1871, 72, 73, 74 (inévitables et imminents).

Jolie brochure in-18. Un seul exemplaire, franco par la poste, 0,60; deux ex. 1 fr.; cinq ex. 2 fr. et la douzaine net, 4 fr. Payer d'avance en timbres et mieux en mandat. Pour atténuer les frais de poste, faire des demandes collectives. Une belle prime sera accordée aux propagateurs. — Adresser les demandes affranchies à M. Tournemire, auteur-éditeur, à Seychelles (Puy-de-Dôme). Envoi franco.

Prière de communiquer cette annonce qui est très-sérieuse.

ACTUALITÉ PATRIOTIQUE

CE QUE NOUS SOMMES ET CE QUE NOUS DEVONS ÊTRE

En vue d'assurer la revanche nationale et la régénération de la France

GRANDE ET BELLE BROCHURE IN-8°

Prix : 80 centimes.

Ouvrage recommandé à tous les amis de la Patrie. (5 exemplaires à la fois 3 fr.)

Adresser les demandes affranchies à l'éditeur, M. TOURNEMIRE, auteur de la *Mère institutrice de l'Homme-Enfant*, membre-lauréat de plusieurs Sociétés, collaborateur du journal belge le *Progrès*, de plusieurs journaux d'enseignement et revues littéraires, et membre correspondant de plusieurs académies.

Crédit Foncier de France.

Emission à 470 fr. d'Obligations foncières de 500 fr. 5%. — Emissions au pair d'Obligations communales 5 1/2 % à trois ans d'échéance. — On souscrit, à Paris, au Crédit Foncier de France, rue neuve des Capucines n° 19; — dans les départements: aux recettes des Finances, chez MM. les notaires et chez tous les correspondants du Crédit Foncier.

Pour la chronique locale: A. Layton.

Chemin de fer d'Orléans. — Service d'Été.

DE CAHORS A LIBOS.			
tab. 1	Omnibus mixte	Poste mixte	Omnibus mixte
Cahors. — Départ...	6h 15	12h 25	5h 40
Mercuès.....	6 18	12 47	5 56
Parnac.....	6 33	1 7	6 9
Luzach.....	6 43	1 20	6 1
Castelfranc.....	7 2	1 43	6 36
Puy-l'Evêque.....	7 17	2 1	6 49
Duravel.....	7 32	2 16	6 59
Fumel.....	7 54	2 42	7 19
Mousseront-Libos. — Arrivée.	8 1	2 49	7 26

Prix des places.			
de Cahors à :	1 ^{re} cl.	2 ^e cl.	3 ^e cl.
Libos.....	5.80f	4.35f	3.20f
Puy-l'Evêque.....	3.70	2.75	2.05
Villeneuve-sur-Lot.....	8.60	6.45	4.75
Bordeaux.....	20.80	15.35	12.20
Agen.....	10.65	8. »	5.85
Montauban.....	11. »	8. »	6. »
Toulouse.....	16.70	12.30	9.15
Aurillac.....	29.30	21.45	15.50
Paris.....	73.70	55.53	40.55
Cett.....	41.35	30.75	22.70

DE CAHORS A MONTAUBAN & VICE-VERSA			
LIBOS.	Arrivées de Cahors (Voir tableau 1)	Départs.	Arrivées de Cahors (Voir tableau 1)
LIBOS.	Départs. 8h 41	9h 26	5h 19
AGEN.	Arr. 9 59	10 28	6 44
AGEN.	Dép. 11 25	11 20	7 »
MONTAUBAN	Arr. 1 33	12 43	9 3
MONTAUBAN	Dép. 12 13	3 05	7 57
AGEN.	Arr. 1 36	5 11	10 6
AGEN.	Dép. 2 »	6 10	»
LIBOS.	Arr. 3 »	7 36	»
LIBOS.	Départs pour Cahors (Voir tabl. 2)		

DE CAHORS A PARIS			
LIBOS.	Arrivées de Cahors (Voir tableau 1)	Départs.	Arrivées de Cahors (Voir tableau 1)
LIBOS.	Départs. 8 9	3 3	7 39
PÉRIGUEUX.	Arr. 11 56	5 42	11 25
PÉRIGUEUX.	Dép. 1 40	6 10	min
LIMOGES.	Arr. 4 31	8 21	2 27
LIMOGES.	Dép. 4 55	8 30	2 8
ORLÉANS.	Arr. mi 43	2 38	0 1
ORLÉANS.	Dép. mi 55	2 16	10 0
PARIS	Arr. 3 50	4 39	2 9
PARIS	Dép. 4 40	7 45	»

ÉCOLE DE NOTARIAT
ENREGISTREMENT ET HYPOTHÈQUES DE TOULOUSE
(HAUTE-GARONNE.)
Rue Bellegarde, 17, hôtel Victor Gesta.
Instituée pour suppléer à l'insuffisance du stage, autorisée par M. le ministre.
Directeur: M. CLÉRI-MALIGE.
(9^e ANNÉE.)
PRIX:
Forfait — Capacité en huit mois, 1,500 fr. (moitié en entrant et moitié quatre mois après).
Répétitions particulières: par mois 150 fr. Il ne peut en être pris moins de trois mois, soit 450 fr. en entrant.
Cours ordinaire: par année scolaire, 360 fr., moitié en entrant et moitié le 1^{er} mars suivant (l'année est due en entier).
A dix-sept ans, on peut commencer le stage notarial. Il n'est pas nécessaire d'être Bachelier ès-lettres ni ès-sciences.
La rentrée est fixée au 15 octobre prochain.

TABLEAU DES DISTANCES
Nouvellement imprimé et complété jusqu'à ce jour
De chaque Commune du Département du Lot aux chefs-lieux du Canton, de l'Arrondissement et du Département, dressé en exécution de l'article 93 du règlement du 18 juin 1811.
PRIX: 1 FRANC.
Chez M. Layton, rue du Lycée, à Cahors.

Quate anti-rhumatismale du Dr Patisson.
Soulagement immédiat et guérison complète de la Goutte et Rhumatismes de toutes sortes, maux de dents, lombagos, irritations de poitrine, maux de gorge, etc. En rouleaux de 2 Fr. et de 1 Fvane, chez: M. J. DUC, fils, à Cahors.

POUR ÉVITER
LES CONTREFAÇONS
DU
CHOCOLAT-MENIER
IL EST INDISPENSABLE
D'EXIGER
LES MARQUES DE FABRIQUE
avec
le véritable nom
LA RÉGLISSE SANGUINÈDE
GUÉRIT
les Rhumes, Gastrites, Crampes et Faiblesses d'Estomac. Quand on en mange après les repas, on digère toujours très-bien. Un seul essai suffit pour s'en convaincre.
Dépôt dans toutes les pharmacies.
Cahors chez M. Vinet, pharmacien